

COMPTE RENDU du Conseil Municipal du 11 Décembre 2014

Sous la présidence de Mme Valérie HOULLEGATTE, Maire.

Présents : Mmes C.GOUDE, P.LEPOITTEVIN, E.VIOLET
Mrs P.CATELAIN, M.BINET, JF.MONTAGNE, F.DUVAL, E.NOYON,
J.LETERRIER.

Absent excusé : T.VAQUEZ donne pouvoir à F.DUVAL
Secrétaire de séance : JF.MONTAGNE

Ordre du jour :

VOIRIE

- Point sur les travaux rue de Sauxtours
- Charte d'entretien FREDON
- Questions diverses

FINANCES

- Indemnité du Percepteur et indemnité de gardiennage de l'Eglise 2014
- Frais de scolarité écoles Privées pour l'année 2014/2015
- Frais de scolarité de Gonneville 2013/2014
- Devis Chaises
- Point sur le Budget

URBANISME

- Dossiers en cours
- Etude d'une demande de Permis de Construire
- Commission des Impôts
- Questions diverses

CADRE DE VIE

- Fleurissement

FETES ET CEREMONIES

- Organisation du goûter de Noël

QUESTIONS DIVERSES

VOIRIE

- Point sur les travaux :
Reste à faire : quelques grilles à placer, consolidation de la chaussée et 1 deuxième busage dans la descente de la petite chasse.
Contact a été pris avec un artisan pour des travaux de consolidation au début du « Gris-Pré », l'analyse sera faite en regard de la proposition faite.
Charte FREDON
Une présentation est faite de la charte avec cette société pour conseils dans l'utilisation des produits phytosanitaires.
Au regard de son intérêt et de son coût, le conseil refuse, à l'unanimité, de signer cette charte.

FINANCES

- Indemnité du percepteur
L'indemnité s'élève à 219.03 €, le conseil donne son accord à l'unanimité
La reconduction tacite de cette indemnité pendant la durée du mandat est refusée par 2 voix pour et 9 contre, le Conseil Municipal préférant voter l'indemnité chaque année.

- Indemnité de gardiennage de l'église
Le montant du gardiennage s'élève à 119.55 €. Le conseil donne son accord.
- Frais de scolarité des écoles privées pour l'année 2014/2015
Le montant s'élève à 380€ par enfants et 18 enfants sont concernés
Le conseil donne son accord à l'unanimité.
- Frais de scolarité de l'école de Gonneville.
Deux enfants de Théville sont scolarisés à Gonneville, le montant demandé s'élève à 1146€.
Au vu de la situation parentale (garde alternée des enfants) et considérant que les enfants sont présents à Théville une semaine sur deux, le conseil Municipal, à l'unanimité, décide de payer la somme de 573€ pour les 2 enfants.
En charge à la commune de Gonneville de réclamer la différence à la commune où résident les enfants l'autre semaine.
- Devis pour le remplacement des chaises.
Le conseil donne son accord pour l'achat de 60 chaises pour un montant de 1178€54 TTC. Livraison prévue en fin d'année
- Point sur le budget.
Un point est fait par Mme le maire sur les dépenses engagées depuis le début du mandat. Il est conforme aux prévisions.

URBANISME

- Dossier en cours.
 - DP LEROUXEL Thomas hameau de l'Eglise : Carport : Accord
 - DP DOREY Frédéric La Chaussée Perrouelle : Aménagement combles : Accord
 - DP LEROUXEL Marie-Antoinette hameau de l'Eglise : Abri jardin : Accord
 - CUB Maître GODEY : transformation bâtiment agricole en habitation sur partie du A303 et A304 : Positif le 29/09/2014
 - CUa Maître GODEY : Terres C73 C75 C87 : CU signé le 07/10/2014
 - CUa Maître GODEY : Terres B 26 B 68 : CU signé le 24/11/2014
 - CUa Maître GODEY : terre A 124 : CU signé le 02/12/2014

Suite à la visite de Mr Roux, et malgré l'avis favorable de la commune, la DDTM refuse la possibilité de pouvoir construire sur la parcelle cadastrée B 158 rue de Sauxtours La demande de Permis de Construire sur la parcelle cadastrée A 201 concernant la réalisation d'une habitation individuelle, fait l'objet d'une délibération motivée du Conseil Municipal conformément au paragraphe 4 de l'article L111-1 et 2 du Code de l'Urbanisme. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Vu l'article L111-1 et 2 du Code de l'urbanisme paragraphe 4
 - Vu le dossier présenté par le pétitionnaire
 - Considérant que la parcelle concernée par la demande n'est plus située dans l'espace foncier agricole depuis 2008 (source Géoportail) et ne porte donc pas atteinte à la sauvegarde des espaces agricoles.
 - Considérant que la parcelle est située au cœur du village hameau de l'Eglise.
 - Considérant que le projet n'entraîne aucune dépense pour la collectivité.
- donne un avis favorable à l'unanimité à cette demande.

Le dossier sera transmis à la DDTM qui demandera l'avis de la Chambre Départementale de Consommation des Espaces Agricoles afin d'obtenir une décision définitive.

- Commission des impôts.
Les membres de cette commission ont été désignés par les services des impôts.

CADRE DE VIE

- Fleurissement.

Une proposition chiffrée à 500 € est soumise au conseil municipal : Refuse ce projet (5 contre, 1 pour et 5 abstentions).

Le fleurissement pourra se faire avec l'aide de l'employé communal.

FETES ET CEREMONIES

- Père Noël.

Le goûter pour les enfants de la commune aura lieu samedi 13 décembre.

26 enfants se sont inscrits à cette après-midi gourmande, à cette occasion le Père Noël viendra faire une visite.

QUESTIONS DIVERSES

- logement rue de Sauxtours.

Les meubles de cuisine du logement communal 21 rue de Sauxtours sont dans un état de vétusté avancé. Le conseil décide d'analyser une solution de changement de ces meubles, Mr Catelain fera une proposition pour le prochain conseil.

- Judo.

Le club de judo a fait une demande de coupe pour leur prochain tournoi. Le conseil décide de donner une coupe (9 pour 1 abstention et 1 contre).

- Correspondant Crise ERDF

L'ERDF demande aux collectivités de nommer un correspondant « crise » dans chaque commune. Le Conseil Municipal refuse.

- Cotentin Traitement

Le conseil refuse la réunion d'information proposée par Cotentin Traitement et préfère attendre la fin de l'année 2015 pour organiser une réunion publique suite aux divers changements prévus.

- Travaux hameau de l'Eglise

Suite aux travaux réalisés par la DDTM sur la route hameau de l'Eglise, il a été constaté que les eaux pluviales s'évacuent mal et stagnent sur la parcelle A 227 en bordure de l'habitation 30 Hameau de l'Eglise. La Direction des Routes Départementales sera contactée à ce sujet.

La séance est levée à 00h30.